DEC143207DR07

Décision portant nomination de M. Gaëtan Dardy aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE:

Article 1er

M. Gaëtan Dardy, Ingénieur de recherche, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne à compter du 1^{er} décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 décembre 2014

Pour le président et par délégation, Le délégué régional Frédéric Faure